

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Subvention soutien aux projets « Initiatives Jeunes »**

*Mesdames, Messieurs,*

*La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais soutient les jeunes, à travers le dispositif « Initiatives-Jeunes » dans la réalisation de leurs projets d'ordre culturel, humanitaire, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide intervient à différents niveaux : logistique, assistance, conseil, et de manière concrète par l'attribution d'une bourse.*

*A ce titre, un projet a été déposé par Simon DUGUET, jeune cinéaste qui souhaite réaliser un court-métrage de 8 minutes, dans le cadre de son cursus universitaire. Il est étudiant par correspondance en section cinéma à la Sorbonne. Il espère tourner son film sur la commune de Colombiers, pour le cadre et la proximité. Les acteurs sont de jeunes étudiants repérés après un casting qu'il a organisé. Il présentera son film lors des journées Jeunes Talents, et prendra part au débat organisé sur l'éducation à l'image lors des journées réservées aux lycéens. Pour la réalisation, il sollicite une aide technique pour la prise de son et une aide financière de 500 € pour l'achat de petit matériel de tournage.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence création, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2011 déclarant d'intérêt communautaire le centre rasseteau,

**VU** la délibération n°16 du bureau communautaire du 3 octobre 2011 définissant les critères d'attribution des bourses et le règlement "Initiatives jeunes",

**CONSIDERANT** l'intérêt local du dispositif « Initiatives Jeunes » et des projets de jeunes châtelleraudais,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur projets dans le cadre de ce dispositif,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 2 mai 2012**

**n°16**

**page 2/2**

Le bureau, ayant délibéré, décide

- d'attribuer à Monsieur DUGUET Simon une bourse de 500 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 422.1 / 6714 / 5370

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 07/05/12, n° 3492

Publié au siège de la CAPC, le 09/05/12

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM